

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4897)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 22 et 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence en vue de revenir à la rédaction initiale de l'article 356 du code civil.